

Bulletin communal

N° 58

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 novembre
2007

Ordre du jour

- 1 - Cession de terrain zone de Longefan
- 2 - Achat de terrain zone de Longefan
- 3 - Droit de préemption
- 4 - Redevances eau pour 2008
- 5 - Projet d'étude pour la réalisation d'une piste dans les alpages
- 6 - Convention pour les dossiers retraite avec le centre de gestion
- 7 - Rémunération personnel communal
- 8 - Aide voyage pédagogique
- 9 - Forfait communal à l'institution privée St Joseph
- 10 - Bail OPAC pour le bâtiment «Les Figuiers»

Questions et informations diverses

Présents : André BOCHET, Annie ANESA, Yves DURBET, François ANDRE, Olivier POLAUD, Michel FRUMILLON, Véronique VALET, Danielle BOCHET, Marie-Claude DARBEL, Jean DURIEUX, Sabine BAROU--MORRUGARES, Patrick DEIANA, Patrick ALLARD, René VOISIN.

Absent : Jean-Jacques BEROUD

Jean DURIEUX est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du 2 octobre 2007.

... .. DÉCISIONS

1 - Cession de terrain zone de Longefan

Monsieur le Maire rappelle au conseil la demande de la société PRB Electricité relative à l'acquisition des parcelles C1714 (1183 m²) et C1716 (1056 m²) situées dans la zone de Longefan.

Leur projet est la construction d'un bâtiment pour installer leur siège social et un atelier de câblage électrique, un magasin de stockage de fournitures, un vestiaire, des sanitaires et un réfectoire pour leurs ouvriers.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte de vendre à la société PRB les deux parcelles au prix de 18 € le m².

Vote : unanimité

2 - Achat de terrain zone de Longefan

Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle n° 1777 d'une superficie de 7 m² qui appartient à Poudres Hermillon et qui jouxte le transformateur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition au prix de 18 € le m².

Vote : unanimité

3 - Droit de préemption

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle n° C 1776 située route des jardins.

Vote : unanimité

4 - Redevances eau pour 2008

Monsieur le maire fait part au conseil municipal d'un courrier de l'Agence de l'Eau qui informe que la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 impose à compter de l'année 2008 deux redevances :

- ⇒ une redevance au titre de la pollution domestique
- ⇒ une redevance pour modernisation des réseaux de collecte

Elles se substitueront à l'actuelle redevance de pollution perçue jusqu'à la fin de cette année.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte d'instaurer ces redevances sur les factures d'eau émises à compter du 1^{er} janvier 2008.

Vote : 12 « pour » - 2 « abstentions »

5 - Projet d'étude pour la réalisation d'une piste dans les alpages

Dans le prolongement d'une demande de M. Roger Pellat, alpagiste transhumant, le maire informe qu'une rencontre a eu lieu récemment entre les municipalités d'Hermillon et de le Châtel et les deux présidents des AFP de ces deux communes pour faire le point sur la possibilité de réaliser une meilleure desserte entre les deux alpages à partir des pistes existantes situées sur la commune de le Châtel.

Après discussion, le conseil municipal autorise le maire à lancer l'étude de faisabilité technique et financière pour la réalisation de cette piste conjointement avec la commune de le Châtel.

Vote : 11 « pour » - 2 « abstentions » - 1 « contre »

POINT ECOUTE MAURIENNE

Le point écoute s'adresse :

- à des jeunes en « mal-être » avec eux même et leur entourage
- à des parents qui rencontrent des difficultés relationnelles avec leurs enfants
- A des familles qui ont besoin d'échanger sur une situation de rupture

Le point écoute peut recevoir des appels téléphoniques directs le mardi et le jeudi de 12 h à 13 h 30 et sur répondeur 24 h / 24 au **04 79 59 69 36**.

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque sera fermée les 24 et 31 décembre 2007.

MEDIATHEQUE

La médiathèque sera fermée du 24 au 31 décembre 2007.

GOÛTER DE NOEL BIBLIOTHEQUE

le samedi 22 décembre
à partir de 15 heures

CONCERT DE NOEL

avec les chorales « La Villarine » et « Nicolas Martin » à l'église d'Hermillon le vendredi 14 décembre à 20 heures

6 - Convention pour les dossiers retraite avec le centre de gestion

La loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale a confié aux Centres de gestion la mission d'apporter leur concours aux régimes de retraite pour la mise en œuvre du droit à l'information des actifs sur leurs droits à la retraite.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention à passer avec le Centre de Gestion pour que celui-ci poursuive, à compter du 1^{er} novembre 2007, le contrôle et le traitement des dossiers CNRACL de notre collectivité.

Vote : unanimité

7 - Rémunération personnel communal

Monsieur le maire présente au conseil municipal trois demandes émanant du personnel communal, à titre individuel ou groupé :

- ⇒ création d'un poste de rédacteur
- ⇒ mise en place de la NBI (nouvelle bonification indiciaire)
- ⇒ octroi de tickets restaurant ou chèques déjeuner

De plus, à cette période de l'année le conseil municipal discute l'attribution d'une prime de fin d'année.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide le versement d'une prime de fin d'année, avec le salaire de novembre, d'un montant global de 10.520 €.

Vote:13 «pour»-1 non participation au vote

Concernant les diverses demandes de revalorisation salariale, et avec l'accord du conseil municipal, le maire propose deux solutions :

- étudier l'ensemble des demandes dès le prochain conseil municipal:

Vote:5 «Pour »

- reporter l'examen de ces questions après le renouvellement des membres du conseil en mars 2008 : *Vote : 9 « Pour ».*

8 - Aide voyage pédagogique

Danielle BOCHET, adjointe aux finances présente une demande de l'institution privée Collège St Joseph pour soutenir financièrement un voyage pédagogique dans le cadre de l'enseignement de langues étrangères.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte de verser la somme de 35 euros pour l'élève concerné.

Vote : 13 « pour » - 1 « non participation au vote ».

9 - Forfait communal à l'institution privée St Joseph

Danielle BOCHET, adjointe aux finances, donne lecture d'une demande de l'Institution Privée Saint Joseph pour participer aux frais de fonctionnement pour huit enfants de notre commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer une somme de 45 € par enfant soit une somme de 360 €.

Vote : 10 « pour » - 1 « contre » - 2 « abstentions » - 1 « non participation au vote »

10 - Bail OPAC pour le bâtiment «Les Figuiers »

La commune d'Hermillon a sollicité l'OPAC de la Savoie en vue de réhabiliter deux logements situés dans l'ancien presbytère.

Compte tenu de l'intérêt patrimonial du bâtiment pour la commune, le conseil municipal a souhaité que l'opération soit montée sous la forme d'un bail emphytéotique de cinquante ans.

Le bail porterait donc sur les deux logements à réhabiliter et sur une partie de terrain affecté à l'usage de locataires.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise le maire à signer l'acte ainsi que tout document ou formalité s'y rapportant.

Vote : unanimité

Yves DURBET informe :

- du marquage d'une coupe de bois d'environ 800 m³ dans la forêt communale

François ANDRE informe :

- que les travaux d'éclairage public ont commencé route des jardins
- de la mise en place de la signalétique de la zone artisanale
- que la commune a obtenu le 1^{er} prix du fleurissement des communes de 500 à 1000 habitants

Jean DURIEUX informe

- de la distribution des colis de Noël, par le bureau d'aide sociale, aux personnes de plus de 80 ans

Inscription sur la liste électorale : pensez à vous faire inscrire jusqu'au 31 décembre inclus